



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iran

Question au Gouvernement n° 3097

Texte de la question

L'IRAN ET LE NEGATIONNISME

M. le président. La parole est à M. Xavier de Roux, pour le groupe UMP.

M. Xavier de Roux. Monsieur le ministre des affaires étrangères, l'Iran - comme cela vient d'être rappelé - est une puissance régionale de première importance au Moyen-Orient. Elle y joue un rôle actif par son étendue géographique, par sa population, par son activité économique et ses forces militaires.

Dans cette région du monde depuis longtemps en crise et parfois en guerre, elle est influente dans tous les conflits, que ce soit en Irak, en Afghanistan, au Kurdistan ou au Liban. Cette influence lui donne la possibilité de peser sur l'issue des conflits.

La France, comme d'ailleurs la communauté internationale, souhaite avoir affaire à une puissance responsable et respectable. Toute l'histoire de l'Iran est d'ailleurs celle d'un grand pays.

Or les autorités iraniennes ont organisé à Téhéran, un colloque prétendu international, dont le but évident est de remettre en cause les données internationalement établies du génocide perpétré par l'Allemagne nazie contre les juifs durant la Deuxième Guerre mondiale et connu sous le nom de " solution finale ".

Ce colloque suit de près un certain nombre de propos particulièrement inquiétants tenus sur ce sujet par le président de la République islamique d'Iran.

M. Yves Bur. C'est inacceptable !

M. Xavier de Roux. La négation de la Shoah pourrait avoir pour objet de nier la légitimité même de l'État d'Israël, dont l'existence est unanimement reconnue par la communauté internationale.

Dans le contexte particulièrement tendu qui prévaut dans cette région du monde, j'ai l'honneur de vous demander, monsieur le ministre, quelle influence aura la position des autorités iraniennes sur les relations entre nos deux pays. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur le député, au-delà du fait que je condamne encore et toujours cette conférence sur l'Holocauste, votre question m'inspire une remarque. En réalité, une conférence de ce type est d'autant plus inacceptable qu'elle exprime un double refus : d'abord celui d'une réalité malheureusement indéniable, celle de la spécificité, j'ai envie de dire de l'unicité de l'horreur qu'a été le génocide du peuple juif (*" Qu'allez-vous faire ? " sur les bancs du groupe socialiste*), ensuite le refus de l'existence même et de la légitimité de l'État d'Israël. Or aucun pays ne peut remettre en cause l'existence de cet État créé en 1948 sous l'égide des Nations unies, dont, aujourd'hui, Israël est membre plein et entier, parfaitement reconnu. (*" De l'action ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marc Ayrault. Que ferez-vous de M. Faurisson ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je profite de votre question et de celle de M. Blisko pour rappeler que M. Faurisson, pour avoir proféré des thèses négationnistes, a déjà été poursuivi par la justice française et radié de l'université. Nous allons étudier toutes les voies de droit permettant de le poursuivre pour les propos qu'il aura tenus à l'étranger sur l'Holocauste. Encore une fois - nous le pensons tous dans cet hémicycle - cette conférence est inacceptable sur le plan historique, moral et politique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Xavier de Roux](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3097

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 décembre 2006